



ISAMBERT
Administrateur de Biens

BAREME DES HONORAIRES

TRANSACTION

A la charge du vendeur ou de l'acquéreur

8.40 % TTC jusqu'à 99 000 €

7.20 % TTC de 100 000 € à 150 000 €

6.00 % TTC au dessus de 150 000 €

dont TVA à 20%

LOCATION

A la charge du locataire

12 € / m² de surface

+3 €/m² pour frais d'état des lieux

A la charge du propriétaire

8,40 % TTC du loyer hors charges annuels

+ 90 € de frais de rédaction d'acte

+ 3 €/m² pour les frais d'état des lieux

GESTION

8,40 % TTC du loyer charges comprises par mois